

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2862

28 novembre 2008

SOMMAIRE

Ammavita Travel	137374	Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l.	137367
ATG Holdings S.A.	137366	Mediapolis Investments S.A.	137333
Baby Ventures S.C.I.	137330	MGPA (Lux) S.à r.l.	137331
Casto S.A.	137346	Mora S.A.	137348
CDC Immo Mett S.A.	137360	M.P.N. S.A.	137358
Citadel Energy Products S.à r.l.	137333	MS International GmbH - Projektentwic- klung und Vermögensverwaltung	137349
Citadel Financial Products S.à r.l.	137334	MS International GmbH - Projektentwic- klung und Vermögensverwaltung	137349
CODUR S.A. (Constructions Durables) .	137376	Océan des Dauphins S.A.	137376
C.O.R.A. Soparfi S.A.	137331	O Chateau VII S.à r.l.	137359
Corcoran Investments S.à r.l.	137332	Ostia S.A.	137366
De Kichechef	137333	Pas Du Lac Holding S.à r.l.	137360
De Miwwelchef	137331	Peter Pan's Club S.A.	137348
Domaine Viticole Hâremillen s.à r.l.	137376	Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A.	137334
DOULU INVESTISSEMENT S.A. Luxem- bourg	137348	Restaurant Le Perroquet S.à r.l.	137330
Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	137345	Ropperse S.A.	137345
Escafin Invest S.A.	137332	R.S.K. Expertises S.à r.l.	137332
Escafin Invest S.A.	137350	Seaside S.A.	137346
Fay Properties S.A.	137366	Skullhead Luxembourg S.à r.l.	137350
FCCL FIP Sàrl	137376	Société Anonyme des Entreprises Minières	137348
Fidev S.A.	137347	Somberg S.A.	137346
Genetrix	137358	Starnet Holding S.A.	137375
Habitcenter S.A.	137367	Tower Training & Consulting S.à r.l.	137345
Hilfinance	137368	Unit Investments S.A.	137346
Hinton International Investment S.A. ...	137331	Unit Investments S.A.	137330
Immobilière Mamer Concept S.A.	137367	Winvest International S.A. SICAR	137330
Inter Investissements S.A.	137347	Worldwide Industrial S.à r.l.	137347
Kersel S.A.	137333	Zigimmo International S.A.	137366
Ledford S.A.	137373		
Locatrans S.à r.l.	137349		
LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l.	137368		

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 125.540.

Le bilan pour la période du 21 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145599/7665/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05264. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Restaurant Le Perroquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 3, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 54.326.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 3561, L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008145691/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01506. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008145740/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06463. - Reçu 54,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Baby Ventures S.C.I..

R.C.S. Luxembourg E 760.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation et en conséquence le siège social de la société, à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, ont été dénoncés, avec effet au 4 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145732/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04012. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

C.O.R.A. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 117.546.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008145692/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04244. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

De Miwwelchef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.
R.C.S. Luxembourg B 70.999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145702/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04841. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Hinton International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 37.820.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145748/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06414. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

MGPA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Monsieur Craig Wallace demeurant professionnellement au 8 Shenton Way, #15-02 Singapore 068811, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 24 octobre 2008.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Julie Mossong
- Neil Jones
- Simon Treacy
- Alexander Jeffrey
- Moonduck Kim

- James Quille
- Digby Okell
- Brett Straatemeier
- Michael Wilkinson
- Andrew Wood

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour MGPA (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008145769/3648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Corcoran Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corcoran Investments S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008145701/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03957. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.781.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145743/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06415. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

R.S.K. Expertises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, An der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 113.084.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145870/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04618. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Kersel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 30.632.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2008 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008146075/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05124. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Mediapolis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 72.776.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 novembre 2008 que: M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121, Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008146077/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05127. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Citadel Energy Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 107.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Energy Products S.à r.l.
Signature
Avocat

Référence de publication: 2008145699/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03955. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

De Kichechef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.
R.C.S. Luxembourg B 46.828.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145703/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04836. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Financial Products S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008145700/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03956. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.946.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, registration number pending,

here represented by Ms Lauren Harris, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Newark, New Jersey, USA on 31 October 2008 and in Luxembourg on 4 November 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. Name.

1.1 There exists among the subscribers and all those who will become owners of the shares mentioned hereafter, a company in the form of a société anonyme, under the name "Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A."

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders in accordance with applicable law.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office and the central administration of the Company is established in Luxembourg city. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors.

3.2 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, is to carry out any transaction relating to insurance and coinsurance in all areas but excluding life insurance transactions, to carry out any transactions relating to reinsurance, but excluding life reinsurance transactions, to hold direct or indirect participations in any company or organisation which has an identical or similar object or which promotes the development of its activities, and in general to carry out any transaction in the area of movable and real estate, commercial, civil or financial activities directly related with the object of the Company.

4.2 The Company may further establish branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad and perform all other measures and legal transactions which are necessary or useful for the attainment and promotion of the Company's object.

B. Share capital - shares**Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value, carrying each one (1) voting right in the general meeting of shareholders. Notwithstanding the authorisation granted to the board of directors under article 5.2 of these articles of association, the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 The authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by ten million (10,000,000) shares without nominal value. During the period of five (5) years from the date of publication of the resolution to create or, if the case may be, to amend the authorised share capital, the board of directors is authorised in one or several instances to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Form of the shares and shareholder's register.

6.1 All the shares are in registered form.

6.2 A shareholder's register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two (2) directors upon the request of the relevant shareholder.

Art. 7. Stripping of shares.

7.1 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is held by more than one (1) person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one (1) sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one (1) person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders**Art. 8. Date and place of meetings.**

8.1 The annual general meeting is held on March 31st at 2 p.m. at the Company's registered office or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

8.2 The other general meetings, whether ordinary or extraordinary, will be called and held at the place and time decided by the board of directors.

Art. 9. Representation, quorum of presence and majority.

9.1 Shareholders taking part in a meeting through video-conference, conference call or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication must allow all the persons taking part in the meeting to identify one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

9.2 A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

9.3 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

9.4 Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

9.5 The quorum and majority thresholds provided for by law shall govern the conduct of general meetings of shareholders unless otherwise provided for herein.

9.6 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Calling of meetings and convening notices.

10.1 The shareholders' meetings are called in by the board of directors.

10.2 A shareholders' meeting must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital, such request setting forth the agenda of the meeting.

10.3 If, following a request made by the shareholders pursuant to the second paragraph of this article, the general meeting is not held within one (1) month following such request, the general meeting may be convened by an agent, appointed by the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters on the application of one or more shareholders who together hold the aforementioned proportion of the capital.

10.4 Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one (1) or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request shall be sent to the registered office by registered mail, at least five (5) days prior to holding of the meeting (the date on which the letter has been sent will be conclusive evidence thereof).

10.5 Convening notices for every general meeting shall contain the agenda. Notices by mail shall be sent by registered letters eight (8) days before the general meeting to registered shareholders (the date on which the letter has been sent will be conclusive evidence thereof), and no proof need to be given that this formality has been complied with.

10.6 If all the shareholders are present or represented and they acknowledge the agenda, the general meeting may validly take place even if the general meeting has not been convened, in compliance with the provisions set out in paragraphs 10.1 through 10.5.

Art. 11. Duties.

11.1 The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. Inter alia, it decides how the net profit is allocated and distributed.

D. Board of directors

Art. 12. Composition of the board, appointment and revocation of directors, term of office, permanent representative and vacancy of office.

12.1 The Company is managed by a board of directors consisting of at least three (3) members (who need not to be shareholders of the Company). The directors shall be elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast, which shall determine their number and term of office. The term of office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

12.2 Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

12.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

12.4 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a director, appointed by the board of directors by vote of the majority present, until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 13. Chairman.

13.1 The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice- chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

13.2 The chairman shall not have a casting vote in the event of a tie.

Art. 14. Calling and deliberations of board of directors' meetings.

14.1 The board of directors shall meet upon call of the chairman or upon call of two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

14.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors in advance of the meeting, in writing, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature). No convening notice will be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

14.3 The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

14.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may only represent one (1) of his colleagues at a given meeting.

14.5 Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.6 The board of directors can deliberate or act validly if at least two (2) directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

14.7 Decisions shall be taken with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting.

14.8 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. Remuneration of the directors.

15.1 The shareholders' meetings may decide to pay a fixed amount to the members of the board of directors.

15.2 The board of directors is empowered to pay an allowance to its members who have special functions.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of directors.

16.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be jointly signed by the chairman and a director. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or two (2) directors.

Art. 17. Duties.

17.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

17.2 At least the following categories of transactions require an express decision of the board of directors:

- to approve the annual reports of the Company, subject to their decisive approval by the general meeting of shareholders as well as to prepare and call general meetings of shareholders;
- to decide upon the increase of the issued share capital within the limits of the authorised share capital;
- to decide upon the acquisition and disposal of subsidiaries of the Company.

Art. 18. Delegations.

18.1 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company concerning this daily management may be delegated to one (1) or more directors, officers, managers, shareholders or other persons, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

18.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instruments.

18.3 The board of directors may also delegate particular duties to specific committees.

Art. 19. Representation and signatures.

19.1 The Company will be bound by the joint signatures of two (2) directors, or by the sole signature of any person, including directors, to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors only within the limits of the proxy.

Art. 20. Conflict of interest.

20.1 Agreements or transactions between the Company and other companies cannot be affected or invalidated by the fact that one (1) or more managers or directors of the Company have a private interest in these other companies or that they are shareholders, directors or employees of these companies.

20.2 A director of the Company being at the same time shareholder, director or employee of other companies the Company is dealing with or being in business relations with, will not be by reason of its affiliation prevented from giving its opinion, voting or acting in the scope of the agreements or transactions.

20.3 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations.

20.4 At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transaction in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

Art. 21. Legal actions.

21.1 Legal actions, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one (1) member of the board of directors, or by the person delegated to this office.

E. Audit of the company**Art. 22. Independent auditor.**

22.1 The accounting data reflected in the accounts and the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

F. Financial year**Art. 23. Financial year.**

23.1 The Company's business year begins on the 1st day of January and closes on the 31st day of December.

Art. 24. Distribution of the profits.

24.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time, as provided in article 5 hereof. The legal reserve may not be distributed to the shareholders.

24.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

24.3 Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation**Art. 25. Appointment and powers of the liquidators.**

25.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of association**Art. 26. Amendment of the articles of association.**

26.1 These articles of association may be amended by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum of presence and majority provided for in article 9.6 of these articles of association.

I. Final clause - applicable law**Art. 27. Applicable law.**

27.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and the law of 6 December 1991 governing the insurance sector, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

"Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all thirty-one thousand shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
 - Stephen PELLETIER, Senior Vice President, Annuities, Prudential Financial, Inc., born on 4 August 1953 in New York, United States of America, residing at 73 Greenleaf Avenue, Darien, Connecticut, 06820, United States of America;
 - Christian BILLON, réviseur d'entreprises, born on 23 December 1951 in Paris, France, residing at 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, BP 1121, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Jacob HERSCHLER, Head of International Retirement, born on 23 April 1958 in New York, residing at 1 Corporate Drive, Shelton, Connecticut, 06484, United State of America; and
 - John P. SMALLING, Vice President, International Investments, Prudential Financial, Inc., born on 15 October 1960 in Amityville, New York, United States of America, residing at 17 Talmadge Lane, Basking Ridge, New Jersey, 07920, United States of America.
3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:
 - PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 65.477.
4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.
5. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendacht, den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

„Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 412F, route d'Esch, L-1030 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, deren Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister aussteht,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Lauren HARRIS, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Newark, New Jersey, USA am 31. Oktober 2008 and in Luxemburg am 4. November 2008.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme) die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Name.

1.1 Es besteht hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Aktiengesellschaft (société anonyme), die die Bezeichnung „Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A.“ führt.

Art. 2. Dauer.

2.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Aktionäre aufgelöst werden, im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Gesellschaftssitz.

3.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.

3.2 Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann die Gesellschaft jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gründen.

Art. 4. Gesellschaftszweck.

4.1 Gegenstand der Gesellschaft, im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland, ist es, jegliche Geschäfte bezüglich Versicherungen und Mitversicherungen in allen Bereichen, allerdings ausschließlich von Lebensversicherungsgeschäften, auszuführen; jegliche Geschäfte bezüglich Rückversicherungen, allerdings ausschließlich von Lebensrückversicherungen, auszuführen; direkte oder indirekte Beteiligungen in einer Gesellschaft oder Organisation zu halten, die den gleichen oder einen ähnlichen Zweck hat oder die Entwicklung ihrer Tätigkeiten fördert; oder im Allgemeinen jegliche Geschäfte im Bereich der Mobilien oder Immobilien oder kaufmännischer, ziviler oder finanzieller Art auszuführen, die direkt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen.

4.2 Die Gesellschaft kann darüber hinaus Niederlassungen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland eröffnen und jegliche Maßnahmen ergreifen und rechtlichen Geschäfte tätigen, die für die Erfüllung und Förderung der Gesellschaftszwecke notwendig oder förderlich sind.

B. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) bestehend aus einunddreißigtausend (31.000) Aktien ohne Nennwert, die je ein (1) Stimmrecht in der Hauptversammlung der Aktionäre haben. Ungeachtet der Genehmigung, die dem Verwaltungsrat gemäß Artikel 5.2 der Gesellschaftssatzung erteilt wird, kann das Gesellschaftskapital durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der gemäß den Bestimmungen für die Abänderungen der vorliegenden Satzung gefasst wird, erhöht oder reduziert werden.

5.2 Das genehmigte Gesellschaftskapital, ausschließlich des gezeichneten Kapitals, beträgt zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-) aufgeteilt in zehn Millionen (10.000.000) Anteile ohne Nennwert. Während einer Dauer von fünf (5) Jahren ab der Veröffentlichung des Beschlusses, das genehmigte Kapital zu schaffen oder gegebenenfalls abzuändern, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, zu einem oder zu mehreren Zeitpunkten, zu Gunsten der Personen und zu Bedingungen, die der Verwaltungsrat für geeignet hält, Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien zu erteilen, insbesondere ohne dabei den bisherigen Aktionären Vorkaufsrechte zu gewähren. Das genehmigte Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der auf die für eine Satzungsänderung notwendige Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Form der Aktien und Aktienregister.

6.1 Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

6.2 Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Aktionäre geführt, das den Aktionären dort zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle Angaben, die von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register begründet. Auf Anfrage eines Aktionärs werden entsprechende Aktienzertifikate ausgestellt, die die Eintragung im Register bestätigen und von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind.

Art. 7. Teilung der Aktien.

7.1 Die Gesellschaft erkennt nur einen (1) Eigentümer pro Aktie an. Sollte das Eigentum an einer Aktie von mehr als einer (1) Person gehalten werden, müssen diejenigen, die ein Recht an dieser Aktie geltend machen, einen (1) gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus der Aktie resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft geltend zu machen. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine (1) einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

C. Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 8. Datum und Ort der Versammlungen.

8.1 Die jährliche Hauptversammlung findet am 31. März um 14 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort in der Stadt Luxemburg statt. Wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet die Versammlung am nächsten darauffolgenden Werktag statt.

8.2 Die anderen Hauptversammlungen, ob ordentlich oder außerordentlich, werden durch den Verwaltungsrat einberufen und finden an den von dem Verwaltungsrat bestimmten Orten und Zeitpunkten statt.

Art. 9. Vertretung, Anwesenheitsquorum und Mehrheitsbedingungen.

9.1 Die Aktionäre, die an einer Versammlung per Videokonferenz, Telefonkonferenz oder anhand eines anderen Kommunikationsmittels, das ihre Identifizierung ermöglicht, teilnehmen, gelten als anwesend für die Berechnung des Quorums und der Stimmen. Das Kommunikationsmittel muss es allen Personen, die an der Versammlung teilnehmen,

ermöglichen, sich gegenseitig fortwährend zu identifizieren und muss eine wahre Teilnahme dieser Personen an der Versammlung ermöglichen.

9.2 Jeder Aktionär kann schriftlich, per Fax oder durch ein anderes Kommunikationsmittel eine andere Person zu seinem Bevollmächtigten ernennen und durch ihn in der Versammlung handeln, wobei eine Kopie der Vollmacht ausreicht.

9.3 Jeder Aktionär kann seine Stimme anhand eines Stimmformulars abgeben, das per Post oder Fax an den Sitz der Gesellschaft oder an die in dem Einberufungsschreiben genannte Adresse gesendet wird. Die Aktionäre dürfen lediglich Stimmformulare verwenden, die von der Gesellschaft zur Verfügung gestellt werden und zumindest folgende Informationen enthalten: den Ort, das Datum und die Uhrzeit der Versammlung, die Tagesordnung der Versammlung, die Vorschläge, die für die Entscheidung der Versammlung unterbreitet wurden, sowie für jeden Vorschlag drei Kästchen, die es dem Aktionär ermöglichen, für oder gegen etwas zu stimmen oder sich der Stimme zu enthalten, indem er ein Kreuz in das jeweilige Kästchen macht.

9.4 Stimmformulare, die weder eine Ja-Stimme noch eine Nein-Stimme noch eine Stimmenthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt lediglich Stimmformulare, die vor der betreffenden Hauptversammlung erhalten wurden.

9.5 Die Hauptversammlungen der Aktionäre unterliegen den gesetzlich vorgeschriebenen Quorum- und Mehrheitsverhältnissen, es sei denn die vorliegende Satzung sehe etwas anderes vor.

9.6 Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, die die Aktionäre erfüllen müssen, um an einer Hauptversammlung teilzunehmen.

Art. 10. Einberufung von Hauptversammlungen und Einberufungsschreiben.

10.1 Die Hauptversammlungen werden von dem Verwaltungsrat einberufen.

10.2 Eine Hauptversammlung muss auf Anfrage von Aktionären, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, einberufen werden, wobei diese Anfrage die Tagesordnung der Versammlung beinhalten muss.

10.3 Falls, nach einer Anfrage von Aktionären gemäß Artikel 10.2, nicht innerhalb von einem (1) Monat eine Hauptversammlung abgehalten wird, kann die Hauptversammlung durch einen Beauftragten einberufen werden, der von dem Vorsitzenden Richter der Kammer für Handelssachen des Bezirksgerichts bestellt wird, die auf Antrag von einem oder mehreren Aktionären, die gemeinsam den oben genannten Kapitalanteil halten, tagt.

10.4 Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, können die Hinzufügung von einem (1) oder mehreren Punkten zu der Tagesordnung einer Hauptversammlung beantragen. Eine solche Anfrage wird per Einschreiben an den Gesellschaftssitz geschickt, mindestens fünf (5) Tage vor dem Datum der Versammlung (wobei das Versanddatum des Briefes als Beweis gilt).

10.5 Die Einberufungsschreiben für alle Hauptversammlungen enthalten die Tagesordnung. Einberufungsschreiben, die per Post versendet werden, müssen acht (8) Tage vor der Hauptversammlung per Einschreiben an die im Aktienregister eingetragenen Aktionäre gesendet werden (wobei das Versanddatum des Briefes als Beweis gilt) und kein Beweis, dass diese Formalität erfüllt wurde, ist zu erbringen.

10.6 Falls alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und die Tagesordnung bestätigen, kann die Hauptversammlung rechtmäßig stattfinden, selbst wenn die Versammlung nicht gemäß den Bestimmungen der Absätze 10.1 bis 10.5 einberufen wurde.

Art. 11. Aufgaben.

11.1 Die Hauptversammlung hat jegliche Befugnis, alle Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft auszuführen oder diesen zuzustimmen. Sie entscheidet unter anderem darüber, wie der Nettogewinn zugewiesen und verteilt wird.

D. Verwaltungsrat

Art. 12. Zusammensetzung des Verwaltungsrates, Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder, Dauer des Mandats, ständiger Vertreter und freie Posten.

12.1 Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre mit einer einfachen Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen ernannt; ihre Anzahl, und die Dauer ihres Mandates werden ebenfalls von der Hauptversammlung festgelegt. Die Dauer des Mandates eines Verwaltungsratsmitglieds darf nicht sechs (6) Jahre überschreiten und endet mit der Bestellung ihres Nachfolgers. Die Verwaltungsratsmitglieder können mehrmals hintereinander gewählt werden.

12.2 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen von der Hauptversammlung der Aktionäre mit einer Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen abberufen werden.

12.3 Wenn eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Stellvertreter bestimmen, der diese Aufgabe im Namen der juristischen Person erfüllt. Die jeweilige juristische Person kann ihren ständigen Stellvertreter nur abwählen, wenn sie gleichzeitig einen Nachfolger ernannt.

12.4 Wird der Posten eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung durch ein Verwaltungsratsmitglied besetzt werden, das von dem Verwaltungsrat ernannt wird.

Art. 13. Vorsitzender.

13.1 Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen der Aktionäre verantwortlich ist.

13.2 Der Vorsitzende hat bei Stimmgleichheit eine ausschlaggebende Stimme.

Art. 14. Einberufung und Beschlussfassung bei Versammlungen des Verwaltungsrates.

14.1 Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei (2) seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

14.2 Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Fax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) ein Einberufungsschreiben. Einberufungsschreiben sind nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

14.3 Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

14.4 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich, per Fax oder mittels eines anderen Kommunikationsmittels ein anderes Verwaltungsratsmitglied zu seinem Bevollmächtigten ernennen, wobei eine Kopie ausreicht. Ein Verwaltungsratsmitglied kann lediglich ein (1) anderes Verwaltungsratsmitglied bei einer Versammlung vertreten.

14.5 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann anhand einer Telefon- oder Videokonferenz an einer Sitzung teilnehmen oder anhand eines anderen Kommunikationsmittels, das es allen Personen, die an der Versammlung teilnehmen, ermöglicht, sich gegenseitig fortwährend zu identifizieren und eine wahre Teilnahme dieser Personen an der Versammlung ermöglicht. Eine Versammlung, die anhand eines solchen Kommunikationsmittels abgehalten wird, wird angesehen als hätte sie am Gesellschaftssitz stattgefunden.

14.6 Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens zwei (2) seiner Mitglieder bei einer Versammlung anwesend oder vertreten sind.

14.7 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

14.8 Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, per Fax oder durch andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, wobei eine Kopie ausreichend ist. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 15. Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder.

15.1 Die Hauptversammlungen können beschließen, einen festen Betrag an die Verwaltungsratsmitglieder zu zahlen.

15.2 Der Verwaltungsrat ist befugt, den Mitgliedern mit einer spezifischen Funktion eine Vergütung zu zahlen.

Art. 16. Protokolle der Verwaltungsratsversammlungen.

16.1 Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden von dem Vorsitzenden und einem Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 17. Aufgaben des Verwaltungsrates.

17.1 Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, die durch das vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, neue Fassung, oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

17.2 Zumindest die folgenden Arten von Geschäften erfordern die ausdrückliche Zustimmung des Verwaltungsrates:

- die Zustimmung der Geschäftsberichte der Gesellschaft, unter Vorbehalt der entscheidenden Zustimmung durch die Hauptversammlung der Aktionäre sowie die Vorbereitung und Einberufung von Hauptversammlungen der Aktionäre;
- die Entscheidung über Erhöhungen des gezeichneten Gesellschaftskapitals im Rahmen des genehmigten Kapitals;
- die Entscheidung über den Erwerb oder den Verkauf von Filialen der Gesellschaft.

Art. 18. Bevollmächtigungen.

18.1 Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, neue Fassung, auf ein (1) oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer, Aktionäre oder sonstige Personen, die allein oder gemeinsam zeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

18.2 Die Gesellschaft kann besondere Vollmachten privatschriftlich oder durch notariell beglaubigte Urkunde erteilen.

18.3 Die Gesellschaft kann spezifische Aufgaben an spezifische Ausschüsse übertragen.

Art. 19. Vertretung und Unterzeichnung.

19.1 Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift zweier (2) Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Unterschrift jeglicher Person, einschließlich Verwaltungsratsmitgliedern, die durch den Verwaltungsrat zu einem bestimmten Zweck bevollmächtigt wurde, verpflichtet.

Art. 20. Interessenkonflikt.

20.1 Verträge oder Geschäfte zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften können nicht durch die Tatsache beeinträchtigt oder ungültig werden, dass ein (1) oder mehrere Geschäftsführer oder Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein privates Interesse an diesen anderen Gesellschaften haben oder dass sie Aktionäre, Geschäftsführer oder Angestellte dieser Gesellschaften sind.

20.2 Ein Geschäftsführer der Gesellschaft, der gleichzeitig Aktionär, Geschäftsführer oder Angestellter von anderen Gesellschaften ist, mit denen die Gesellschaft Geschäfte macht oder Geschäftsbeziehungen hat, wird nicht auf Grund seiner Zugehörigkeit davon abgehalten, seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder im Rahmen der Verträge oder Geschäfte zu handeln.

20.3 Jedes Verwaltungsratsmitglied, das ein Interesse an einer Transaktion hat, die dem Verwaltungsrat zur Zustimmung vorgelegt wurde, das im Widerspruch zum Interesse der Gesellschaft steht, muss den Verwaltungsrat darüber in Kenntnis setzen und dafür sorgen, dass seine Erklärung in das Protokoll der Versammlung aufgenommen wird. Das jeweilige Verwaltungsratsmitglied darf dann nicht an der Beschlussfassung teilnehmen.

20.4 Bei der nächsten Hauptversammlung, wird, bevor über einen anderen Punkt abgestimmt wird, über jegliche Transaktion Bericht erstattet, bei der ein Verwaltungsratsmitglied ein Interesse hatte, das in Konflikt mit dem Interesse der Gesellschaft stand.

Art. 21. Gerichtliche Schritte.

21.1 Gerichtliche Schritte, als Kläger oder Angeklagter, werden durch ein (1) Verwaltungsratsmitglied oder eine zu diesem Zweck bevollmächtigte Person in Namen der Gesellschaft unternommen.

E. Aufsicht der gesellschaft

Art. 22. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer.

22.1 Die Buchführungsdaten, die in der Bilanz und dem Geschäftsbericht der Gesellschaft widerspiegelt werden, werden von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise) überprüft, der von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt wird und von der Gesellschaft bezahlt wird.

F. Geschäftsjahr

Art. 23. Geschäftsjahr.

23.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 24. Verteilung der Gewinne.

24.1 Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals, wie in Artikel 5 der vorliegenden Satzung beschrieben oder wie gemäß Artikel 5 von Zeit zu Zeit erhöht oder herabgesetzt, erreicht hat. Die gesetzliche Reserve kann nicht an die Aktionäre ausbezahlt werden.

24.2 Die Hauptversammlung der Aktionäre entscheidet auf Empfehlung des Verwaltungsrates über die Verteilung des verbleibenden Nettogewinns.

24.3 Abschlagsdividenden können in Übereinstimmungen mit den gesetzlichen Bestimmungen durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

G. Liquidation

Art. 25. Ernennung und Befugnisse der Liquidatoren.

25.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen (1) oder mehrere Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung, die über die Auflösung der Gesellschaft entscheidet, ernennt diese Liquidatoren und legt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

H. Satzungsänderung

Art. 26. Satzungsänderung.

26.1 Die vorliegende Satzung kann durch einen Beschluss der außerordentlichen Hauptversammlungen der Aktionäre abgeändert werden, der gemäß dem Anwesenheitsquorum und den Mehrheitserfordernissen gefasst wird, die in Artikel 9.6 dieser Satzung vorgesehen sind.

I. Schlussklausel - anwendbares recht

Art. 27. Anwendbares Recht.

27.1 Für sämtliche Punkte, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und das Gesetz vom 6. Dezember 1991 über den Versicherungssektor, wie abgeändert.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung wird 2009 stattfinden.
- 3) Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Alle einunddreißigtausend (31.000) Aktien wurden von „Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l.“, oben genannt, gezeichnet.

Alle einunddreißigtausend (31.000) Aktien wurden gänzlich in bar einbezahlt, so dass die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) verfügt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt hiermit, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, werden auf ungefähr zweitausend Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Die erschienene Partei, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, hat unverzüglich nach der Gründung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier (4) festgelegt und die Anzahl der Rechnungsprüfer auf einen (1).
2. Folgende Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ernannt:
 - Stephen PELLETIER, Senior Vice President, Prudential Financial Inc., geboren am 4. August 1953 in New York, USA, wohnhaft in 73 Greenleaf Avenue, Darien, Connecticut, 06820, USA;
 - Christian BILLON, réviseur d'entreprises, geboren am 23. Dezember 1951, in Paris, Frankreich, wohnhaft in 18, rue d'Orange, L-2267 Luxemburg, BP 1121, L-1011 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
 - Jacob HERSCHLER, Head of International Retirement, geboren am 23. April 1958 in New York, wohnhaft in 1 Corporate Drive, Shelton, Connecticut, 06484, USA; und
 - John P. SMALLING, Vice President, International Investments, Prudential Financial, Inc., geboren am 15. Oktober 1960 Amityville, New York, USA, wohnhaft in 17 Talmadge Lane, Basking Ridge, New Jersey, 07920, USA.
3. Die folgende Person wird zum Rechnungsprüfer der Gesellschaft ernannt:
 - PricewaterhouseCoopers S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B65477.
4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden an dem Datum, an dem die Hauptversammlung bzw. der alleinige Aktionär, der Geschäftsbilanz für das Geschäftsjahr 2008 zustimmt oder an jedem früheren Zeitpunkt, den die Hauptversammlung bzw. der alleinige Gesellschafter bestimmt.
5. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 412F, route d'Esch, L-1030 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. HARRIS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 11. November 2008. Relation: EAC/2008/13930. - Erhalten einhundertfünfundsünfzig Euro (31.000,- à 0,5 % = 155,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, le 14 NOVEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008146115/239/581.

(080172180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.478.935,25.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 58.455.

Extrait de la résolution des gérants de la Société en date du 1^{er} novembre 2008

En date du 1^{er} novembre 2008, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.-D. de Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, G.-D. de Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008145726/6565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Ropperse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 33.796.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145704/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Tower Training & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 9, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 88.333.

Cession de parts sociales

Je soussigné, Monsieur SEIL Georges L-8538 Hovelange, 4, Schmitzgaessel, gérant de société, né à Luxembourg le 29 avril 1952 de nationalité Luxembourgeoise déclare par la présente, céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ses 4 parts sociales de Tower Training & Consulting S.à.r.l., ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, 9, rue Pierre Federspiel, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT le 3 juillet 2002, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 88.333 à Luxembourg.

Modifiée suivant acte reçu par le notaire le 22 mai 2003.

à

Monsieur FRANK John Alan demeurant a L-1512 Luxembourg, 9, rue Pierre Federspiel, gérant technique, né à Pomona (USA) de nationalité américaine le 27 janvier 1949

Prix global 2000.- EUR, contre quittance. (Somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant les signatures des présentes. Prix de cession stipulé de commun accord).

La société TOWER TRAINING & CONSULTING S.à.r.l me libère de tous droits et engagements envers elle.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2008.

FRANK, JOHN ALAN / SEIL, GEORGES

Cessionnaires / Cédant

Référence de publication: 2008145774/1279/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Casto S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.867.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145705/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05753. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Somberg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.810.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145707/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05749. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008145737/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06462. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Seaside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.08.
SEASIDE S.A.
REGGIORI Robert / RIES-BONANI Marie-Fiore
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008145708/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05986. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Fidev S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.099.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008145712/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06443. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Worldwide Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.873,61.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.686.

- Monsieur Pierre MESTDAGH est nommé Président du Conseil de Gérance. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des gérants suivants de la société est modifiée comme suit:

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Chantal GASPARD, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

Luxembourg, le 23 octobre 2008.
WORLDWIDE INDUSTRIAL S.A R.L.

P. MESTDAGH / N. THIRION
Gérant et Président du Conseil de Gérance / Gérante

Référence de publication: 2008146022/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Inter Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.567.

Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008145714/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06446. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Mora S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008145716/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06449. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

S.A.D.E.M., Société Anonyme des Entreprises Minières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.016.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008145730/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06450. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

DOULU INVESTISSEMENT S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.055.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145742/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Peter Pan's Club S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 45.668.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour *PETER PAN'S CLUB S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145733/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01198. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

MS International GmbH - Projektentwicklung und Vermögensverwaltung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.023.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour *MS International GmbH-Projektentwicklung und Vermögensverwaltung*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145735/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01195. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

MS International GmbH - Projektentwicklung und Vermögensverwaltung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.023.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour *MS International GmbH - Projektentwicklung und Vermögensverwaltung*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145738/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01196. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Locatrans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Bâtiment CLB - Container Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 59.239.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour *LOCATRANS S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145739/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00987. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 109.781.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145745/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06416. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Skullhead Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.993.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of October.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CONCORDE FINANCE S.p.r.l, a société privée à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 36, boulevard de Waterloo, B-1000 Bruxelles, Belgium, and registered with Legal Entity Register of Bruxelles under number 0899710929,

here represented by Mr Pierre-Siffrein Guillet, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bruxelles on October 16th, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SKULLHEAD LUXEMBOURG S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions in relation with the acquisition of all kind of commercial brands in the luxury or retail business. This could be achieved by the exploitation of area-specific license agreements, which may cover any geographic region and, especially, the European Union. In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of

whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.4 It may furthermore establish commercial joint venture with luxury and retail business enterprises either by purchasing participating interests in company with similar purposes or by allowing one or more such luxury and retail business enterprises to acquire participating interest in the company.

3.5 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.6 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.7 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III.- Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII.- General provision

Art. 17. General provision.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, CONCORDE FINANCE S.p.r.l, prenamed and represented as stated here-above, subscribes to the whole share capital of the Company and fully pays up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Two categories of managers are created: Category A Managers and Category B managers.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Category A Manager:

* Mr Emmanuel STERN, born on January 22nd, 1978, in Rueil-Malmaison (France), residing at 58, rue Singer, F-75016 Paris, France;

Category B Managers:

* Mrs Cynthia SCHWICKERATH, born on July 30th, 1974, in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Mr Grégory GUISSARD, born on August 1st, 1980, in Braine l'Alleud (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CONCORDE FINANCE S.p.r.l, une société privée à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois de Belgique, ayant son siège social au 36, boulevard de Waterloo, B-1000 Bruxelles, Belgique, et enregistrée auprès du Registre Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0899710929,

ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SKULLHEAD LUXEMBOURG S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet d'acquérir tous types de marques commerciales tant dans le domaine du luxe que celui de la distribution, l'exploitation pouvant se faire par contrats de licence limités géographiquement. Ces contrats pourront concerner toute région géographique et notamment les pays de l'Union Européenne. Plus particulièrement la Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, utiles à la réalisation de son objet.

3.3 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.4 Elle a également pour objet de permettre de nouer des partenariats commerciaux avec des acteurs du luxe et de la distribution soit en acquérant des participations dans des sociétés dont l'objet social est similaire soit en permettant à un ou plusieurs acteurs de prendre une participation dans la Société.

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

Art. 17. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

CONCORDE FINANCE S.p.r.l, représentée comme dit ci-dessus, souscrit l'entièreté du capital social de la Société et libère entièrement les cinq cent (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Deux catégories de gérants sont créées : les gérants de catégorie A et les gérants de catégories B.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

* Monsieur Emmanuel STERN, né le 22 janvier 1978, à Rueil-Malmaison (France), demeurant à 58, rue Singer, F-75016 Paris, France;

Gérants de catégorie B:

* Madame Cynthia SCHWICKERATH, née le 30 juillet 1974, à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre-Siffrein GUILLET et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. LAC/2008/44075. Reçu à 0,5%: deux cent cinquante euros (250,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008146729/7241/429.

(080173451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

M.P.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.610.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour M.P.N. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145741/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05056. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Genetrix, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.191.

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GENETRIX» SA, (20032221352) avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Mersch, en date du 03 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1192 du 13 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2007, publiée au dudit Mémorial C, numéro 1489 du 18 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 96.191.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Ivan DESMET, administrateur de sociétés, demeurant à B-9170 Sint-Gillis-Waas, 106B, Klingedijkstraat

qui désigne comme secrétaire Madame Gina RENDERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-2018 Anvers, 34, rue Zénobe Gramme.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert de siège de Wiltz à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler et modification de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich.» Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.»

2. modification de l'article 13 premier alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 13. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois d'octobre de chaque année à 10.00 heures.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Wiltz à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich»

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois d'octobre de chaque année à 10.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: I. Desmet, G. Renders, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 octobre 2008. WIL/2008/939. — Reçu douze euros = 12 €,.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 novembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008145831/2724/65.

(080171452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

O Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.862.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2008

L'Assemblée Générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 31 octobre 2008, de

Monsieur Jeffrey M. Kaplan, gérant A

- de nommer comme nouveau gérant A de la société, avec effet au 31 octobre 2008 pour une durée illimitée:

Monsieur Diego Rico, ayant adresse professionnelle c/o Westbrook Partners, 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022-1010, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour O Chateau VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146060/9547/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pas Du Lac Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.285.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 7 octobre 2008 que la société ESSEXWAY INVESTMENTS S.A. a cédé les 125 parts sociales qu'elle détenait à la société DEWNOS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 135.285.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008146000/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

CDC Immo Mett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.980.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme "DIMODA S.A.", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.837,

ici représentée par Monsieur Pierre PRIESTER, comptable, né à Differdange, le 24 février 1953, demeurant à L-3383 Noertzange, 65, cité Beaulieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

2) La société anonyme "ARDEC S.A.", ayant son siège social à L-1948 Luxembourg, 30, rue Louis XIV, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 9.599,

ici représentée par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

3) Monsieur Jean FEYEREISEN, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 9 avril 1943, demeurant à L-1952 Luxembourg, 19, rue N+J Lefèvre,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

4) Monsieur Carlo WALENTINY, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 3 avril 1945, demeurant à L-1870 Luxembourg, 31, rue Kohlenberg,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

5) Monsieur Henri TOSS, ingénieur, né à Luxembourg, le 10 février 1942, demeurant à L-8213 Mamer, 66, rue du Bambusch,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

6) Monsieur Jean-Marc KIEFFER, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 27 août 1972, demeurant à L-8028 Stras-sen, 1, rue Mathias Goergen,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

7) Monsieur Pierre PRIESTER, comptable, né à Differdange, le 24 février 1953, demeurant à L-3383 Noertzange, 65, cité Beaulieu,

8) Monsieur Marc FRIOB, ingénieur technicien, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1955, demeurant à L-4745 Pétange, 82, An den Jenken,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

9) Monsieur François BRAUN, ingénieur diplômé, né à Bruxelles (Belgique), le 29 juin 1959, demeurant à L-8274 Kehlen, 1, am Kepbrill,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

10) Monsieur Jean-Pierre WAGNER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1963, demeurant à L-3240 Bettembourg, 82, rue Michel Hack,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008,

11) Monsieur Raymond SCHROEDER, employé privé, né à Schifflange, le 1 août 1952, demeurant à L-8376 Kahler, 77, rue Principale,

ici représenté par Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CDC Immo Mett S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente et la gestion de tous immeubles bâtis et non-bâtis ainsi que la promotion en matière immobilière.

Elle peut en outre contracter tous prêts, hypothéquer ses immeubles et fournir toutes garanties quelconques.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des actionnaires représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa ci-dessus le consentement n'est pas requis lorsque les actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, soit aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société,

trois mois après une mise en demeure signifiée aux conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux actionnaires par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les actions du défunt peuvent être acquises, soit par les actionnaires, soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des actions se calcule sur la base de la valeur vénale des actifs et des passifs de la Société. Les parties peuvent se faire assister par un réviseur d'entreprises, un expert-comptable ou tout autre expert en la matière. En cas de désaccord entre parties, il incombe aux tribunaux de nommer un expert qui déterminera la valeur de la société.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure

prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter

ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} mercredi du mois de mai à 19.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également consignées dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prénommés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) DIMODA S.A. prénommée	288 actions
2) ARDEC S.A., prénommée	189 actions
3) Monsieur Jean FEYEREISEN, prénommé	57 actions
4) Monsieur Carlo VALENTINY, prénommé	95 actions
5) Monsieur Henri TOSS, prénommé	45 actions
6) Monsieur Jean-Marc KIEFFER, prénommé	104 actions
7) Monsieur Pierre PRIESTER, prénommé	68 actions
8) Monsieur Marc FRIOB, prénommé	59 actions
9) Monsieur François BRAUN, prénommé	56 actions
10) Monsieur Jean-Pierre WAGNER, prénommé	28 actions
11) Monsieur Raymond Schroeder, prénommé	11 actions
TOTAL: 1000 actions	1000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Marc KIEFFER, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 27 août 1972, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen, (administrateur délégué)
- b) Monsieur Claude DIDIER, ingénieur, né à Luxembourg, le 17 avril 1955, demeurant à L-8134 Bridel, 7, rue Henri Hemes,
- c) Monsieur Pierre PRIESTER, comptable, né à Differdange, le 24 février 1953, demeurant à L-3383 Noertzange, 65, cité Beaulieu,
- d) Monsieur Marc FRIOB, ingénieur technicien, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1955, demeurant à L-4745 Pétange, 82, An den Jenken.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire de la Société, BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.178.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Quatrième résolution

Le siège de la Société est fixé à L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre PRIESTER et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. LAC / 2008 / 44070. - Reçu à 0,5 % : cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008146725/7241/320.

(080173083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Zigimmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.420.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2008.

Pour ZIGIMMO INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008145760/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05017. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ATG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.007.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 octobre 2008 a reconduit le mandat du commissaire aux comptes M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121, Luxembourg-Kirchberg, pour un nouveau terme d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008146072/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Fay Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.160.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2008.

Pour FAY PROPERTIES S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145767/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05020. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Ostia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.769.

Le bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145771/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05756. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Habitcenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 73.850.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145773/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04857. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.035.

EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant.

Monsieur François Manti a démissionné, avec effet immédiat de son mandat de gérant indépendant

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008145778/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08068. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Immobilière Mamer Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 66.589.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145775/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04851. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Hilfinance, Société Anonyme.

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 62.404.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145776/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04847. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.936.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of November,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF6 European Debt Accumulation Limited, a limited company incorporated under the laws of Ireland, with registered office at 1st Floor, 25-28 Adelaide Road, Dublin 2, registered under number 445712, represented by Mr John Hennessy, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 29 October 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LSF6 European Debt Accumulation, Limited, prequalified, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers:

* Mr Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711, N. Haskell Ave, #1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

* Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg;

- as B manager:

* Mr Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le trois novembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LSF6 European Debt Accumulation Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social au 1st Floor, 25-28 Adelaide Road, Dublin 2, enregistrée sous le numéro 445712, représentée par M. John Hennessy,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et cendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par LSF6 European Debt Accumulation, Limited, précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant «A»

* M. Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Ave, #1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

* M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg;

- en tant que gérant «B»

* M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008, LAC/2008/45088. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. Eur 0,5%= 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146132/5770/286.

(080171972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Ledford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 70.345.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1973 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEDFORD S.A.

Francesco Molaro

Référence de publication: 2008145979/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Ammavita Travel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 113, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.955.

STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société anonyme AMMAVITA LEISURES, ayant son siège social à L-4011, Esch/Alzette, 113, rue de l'Alzette,

Ici représentée par Monsieur Laurent HITER, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 septembre 2008,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que son mandant a déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «AMMAVITA TRAVEL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Esch/Alzette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement:

- à l'organisation comme entrepreneur ou sous-entrepreneur et à la vente de voyages et/ou de séjours à forfaits comprenant notamment le logement,

- à la vente en qualité d'intermédiaire de tous voyages ou séjours, de billets pour tous voyages de transports, de bons de logements et de repas,

- aux courtages.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentale, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique, la société anonyme AMMAVITA LEISURES, prémentionnée.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100,-) EUROS.

Résolutions

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, et représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Il désigne comme gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Frédéric BACK, agent de voyages, demeurant à B-6792, Aix-sur-Cloie, 7, rue du Château.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-4011, Esch/Alzette, 113, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hiter, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2008, Relation: MER/2008/1583. — Reçu soixante-deux euros à 0,5%= 62 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008146120/232/92.

(080172363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Starnet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.264.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008145839/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Océan des Dauphins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 107.865.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145867/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04628. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

CODUR S.A. (Constructions Durables), Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 89.984.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145868/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04621. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Domaine Viticole Häremillen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, Op der Borreg.
R.C.S. Luxembourg B 36.022.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.11.08.

Monsieur MANNES Max

Le Gérant

Référence de publication: 2008145880/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09479. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

FCCL FIP Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.576.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145876/8531/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06618. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.
